

Le projet d'un complexe religieux contesté

L'Ardèche aura-t-elle son petit Lourdes ?

SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER Le village ardéchois de 430 âmes est au centre d'un conflit autour de la construction d'un complexe religieux porté par une congrégation traditionaliste, la Famille Missionnaire Notre-Dame. Le projet fait face à une forte opposition et suscite des frictions avec le diocèse de Viviers. Sans parler de plusieurs espèces protégées qui pourraient faire capoter le projet. Le bras de fer pourrait durer des années.



Même le Vatican s'en mêle

Après une première tempête médiatique survenue à la suite de l'occupation illégale du chantier (Zone à Défendre), la hiérarchie catholique, chose rare, s'était exprimée par la voie d'un communiqué de presse daté du 16 mars 2021.

Mgr Jean-Louis Balsa, évêque de Viviers y indiquait alors avoir eu « plusieurs échanges avec la Famille Missionnaire de Notre Dame, concernant le projet de construction d'une chapelle à St Pierre de Colombier » et a fait « une proposition pour un édifice plus modeste en taille et en coût ». Il avait aussi proposé « un moratoire » sur les travaux. Deux éléments refusés par la FMND.

L'évêque indiquait alors avoir « pris un décret n'autorisant pas la construction d'une chapelle telle qu'elle a été conçue par la Famille Missionnaire de Notre Dame, considérant l'aspect démesuré du projet (3.500 places pour un coût de 16 millions d'euros) ». La FMND avait

« fait recours de cette décision à Rome, selon le droit de l'Église, or, toujours le Vatican a confirmé le décret pris par l'évêque interdisant la construction d'une chapelle telle que conçue par la FMND.

Depuis, le père Bernard, supérieur en charge de la FMND a déclaré dans un communiqué que la congrégation ne commencera pas la construction de l'église « pour le moment ». La FMND espère ainsi voir changer la position de la hiérarchie catholique.

La biodiversité est-elle en danger ?

Si la Famille Missionnaire se prévaut de la légalité de son permis de construire, les opposants dénoncent quant à eux, la légalité des services de l'État dans l'instruction de ce dossier. Ils reprochent notamment au porteur de projet de ne pas avoir fait état du fait que le complexe se situe au cœur du Parc Régional des Monts d'Ardèche et aux autorités de ne pas avoir relevé cette erreur.

culte, mais elle est trop petite pour plusieurs grands rassemblements dans l'année. Le projet du site Notre Dame des Neiges est également nécessaire pour répondre à des conditions d'accueil convenables et qui répondent aux normes de sécurité », explique sur son site Internet, la congrégation qui n'a pas souhaité répondre à nos questions.

La FMND met aussi en avant l'intérêt économique de son projet d'abord parce que des entreprises locales participent aux chantiers, mais aussi car la communauté espère attirer un nombre croissant de « touristes religieux ». « C'est un atout qui est mis en avant sur notre territoire. Ce site sera d'ailleurs ouvert à tous, croyants et incroyants, comme un lieu de ressourcement, de calme et de recueillement », assure la Famille Missionnaire, toujours sur son site.

La contestation s'organise

Mais le projet est vivement contesté par ses détracteurs qui jugent ce chantier « démesuré » et « nuisible pour les espèces protégées qui y vivent ». Depuis décembre 2018 et l'obtention du

permis de construire par la communauté religieuse, mais après le délai légal de contestation, l'opposition s'est en effet organisée en un collectif appelé les Amis de la Bourges. Il a depuis, multiplié les actions à l'encontre du chantier : mobilisation médiatique, occupation temporaire du chantier (ZAD)... L'ensemble de ces actions avait permis aux opposants d'attirer l'attention sur ce projet et de pousser la préfecture à suspendre le chantier en octobre 2020 et ainsi demander sa régularisation administrative.

« Ce sont des anticléricals », martèle le porteur de projet qui se retranche derrière les autorisations légales qu'il a obtenus. « Nous voulons simplement que la Loi sur l'eau et le code de l'Environnement soient respectés », répondent les opposants.

Ces dernières ont multiplié les recours en justice, sur le fond et sur la forme. Dernier en date : l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2022 autorisant de fait, la reprise du chantier, et qui a été attaqué au tribunal administratif par les Amis de la Bourges. Les opposants espèrent ainsi stopper la reprise imminente du chantier.

Verra-t-on un jour des cortèges d'autobus remplis de pèlerins sillonner la tranquille Vallée de la Bourges pour aller prier Notre-Dame-des-Neiges à Saint-Pierre-de-Colombier ? C'est en tout cas le souhait de la Famille Missionnaire Notre-Dame, une congrégation religieuse installée dans la commune depuis 1946, au pied de la statue de la Vierge érigée au sortir de la Seconde Guerre mondiale et à laquelle la FMND voue une dévotion sans faille.

La congrégation, envisage de construire, sur un terrain de 7 000 m² situé au cœur du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, une « basilique » dont les flèches atteindraient 49,5 mètres de haut. L'édifice religieux nommé « sanctuaire du cœur immaculé de Marie », doit pouvoir accueillir jusqu'à 3 500 pèlerins. À proximité, sortiront de terre 2 bâtiments supplémentaires de 12 mètres de haut chacun : l'un servant de lieu de formation et l'autre de lieu d'hébergement. L'emprise totale au sol est d'environ 1,5 ha. « Aujourd'hui, les pèlerins sont toujours plus nombreux. Jusqu'à ce jour, l'église paroissiale de Saint-Pierre-de-Colombier a tenu lieu de

LE CHIFFRE

3 500

C'est le nombre de pèlerins que l'édifice religieux pourrait accueillir.



L'intérieur de l'église Photo Alex

La Famille missionnaire Notre-Dame

La FMND est une communauté religieuse catholique fondée en 1946 à St-Pierre-de-Colombier par le curé de l'époque, le père Darrie. Celui-ci, assisté d'Augusta Bernard, crée un premier foyer de jeunes-filles aspirant à la vie religieuse appelée « famille Dominicaine » (de Seignier). Les premières religieuses participent à l'érection d'une statue de la Vierge baptisée « Notre-Dame des Neiges » et à laquelle la communauté voue une dévotion depuis lors. Peu à peu, la FMND se développe jusqu'à ouvrir, en 1975, une communauté de « frères Dominicains ». À ce jour, la communauté revendique 150 membres répartis dans 18 foyers (dont 2 à l'étranger). Ces dernières années ont vu se distendre les relations entre la FMND et la hiérarchie catholique jusqu'à la nomination d'un assistant apostolique mandaté par Rome pour réocculdre des « difficultés préoccupantes concernant l'exercice de l'autorité et de l'obéissance ».



Si la basilique est abandonnée « pour l'instant », deux autres bâtiments doivent sortir de terre pour accueillir le public. Photo Famille Missionnaire

Les élus du PNR ont d'ailleurs récemment réaffirmé leur opposition au projet et vivement interpellé le préfet de l'Ardeche.

Autre aspect contesté : l'impact du chantier sur la biodiversité. La FMND indique sur son site internet que « la mise en valeur de l'environnement a été l'une des priorités dans l'élaboration du projet ». Ce que les opposants contestent et indiquent qu'une vingtaine d'espèces protégées sont répertoriées

sur le site. « Une étude datée de 2017 réalisée par un cabinet spécialisé à la demande de la Famille Missionnaire-Notre-Dame, montrait déjà leur existence » affirme Pierrrot Pantel, écologue et conseiller juridique de l'Association Nationale pour la Biodiversité.

C'est sur ce point que devait se jouer, dans les prochaines semaines, le nouveau bras de fer entre les deux parties (voir encadré).

S.B.

Chronologie du chantier de la discorde

- > 12 décembre 2018 : la FMND obtient le permis de construire.
- > mai 2019 : début des travaux
- > 10 août 2019 : premier gros rassemblement d'opposants sur la place du village (300 personnes).
- > 13-14-15 juin 2020 : ZAD (occupation du chantier)
- > juillet 2020 : création d'un groupe de travail par la préfecture (FMND, entrepreneurs, PNR, services de l'Etat)
- > 15 octobre 2020 : suspension du chantier par arrêté préfectoral et mise en demeure de régulariser la

- situation administrative du permis
- > mars 2021 : le Vatican interdit la construction de l'édifice religieux
- > 21 mai 2021 : le tribunal administratif confirme la suspension du chantier
- > septembre 2021 : dépôt d'une étude environnementale complétée en mai 2022, à la demande de la préfecture
- > 21 novembre 2022 : le préfet de l'Ardeche autorise la reprise du chantier
- > 11 janvier 2023 : manifestation devant la préfecture de l'Ardeche (env. 400 personnes).

« Pour notre vallée la Bourges », un collectif favorable au projet

La Famille Missionnaire n'a pas que des opposants. Le collectif de soutien pour la construction du site Notre-Dame des Neiges à Saint-Pierre de Colombier « Pour notre vallée la Bourges » entend appuyer le chantier et dénoncer régulièrement sur son site internet les acteurs « des écologistes radicaux » : entrisme, harcèlement judiciaire, occupations illégales et sabotages.

Pour l'association, « la seule procédure qui aurait eu du sens et qui aurait permis d'enterrer définitivement ce projet, était de contester le permis de construire dans les deux mois qui ont suivi sa délivrance le 12 décembre 2018 ». Et pour ses membres, « si les opposants ne l'ont pas fait, c'est qu'ils savaient très bien que ce permis était parfaitement légal et délivré conformément au droit de l'urbanisme et au code de l'environnement ».

Par ailleurs, sur le fait que la FMND a « omis de cocher la case PNR dans sa demande d'étude au cas par cas », l'association estime que « cette erreur n'a jamais eu la moindre influence sur les décisions des services de l'Etat pour la délivrance du permis. Ces derniers savaient très bien que Saint Pierre de Colombier se trouvait dans le PNR ». Elle ajoute que le Parc Naturel Régional des Monts-d'Ardeche a évoqué ce point lors du bureau syndical du 18 janvier 2020 où il a exprimé son opposition au projet : « Le PNR reconnaît explicitement que cette erreur ne pouvait pas relever d'une « fraude intentionnelle ». Un avocat spécialisé leur avait même déconseillé de poursuivre en justice ».

« Que la paix revienne dans la vallée »

Enfin, après les conclusions positives de l'étude environnementale et l'autorisation préfectorale de reprendre les travaux, le collectif estime « qu'il est désormais temps que les relations s'apaisent et que la paix revienne dans ce village de la vallée de la Bourges [...] ce chantier est une opportunité incroyable pour la vallée de la Bourges [...] Ce site religieux est plus que jamais nécessaire pour le développement de la FMND ».

Et de considérer que « les doutes qui pouvaient légitimement exister sur un risque écologique sont désormais dissipés et comme le dit la FMND, « les personnes qui étaient réticentes et honnêtement préoccupées du respect de l'environnement seront ainsi pleinement rassurées par les conclusions de cette étude, réalisée par des experts professionnels et indépendants ».

« La plainte au pénal visera aussi les entreprises qui travaillent sur le chantier »



« NaturaIn observe également l'altération de l'habitat du Castor d'Europe, de la Loure d'Europe, de l'Écurreuil roux et de la Genette commune, quatre mammifères dont l'habitat est pourtant protégé » estime Pierrrot Pantel. Photo Simon Bignon

Alors que le tribunal administratif devrait se prononcer sur la validité, ou non, de l'arrêté préfectoral du 29 novembre dernier, qui autorise la reprise des travaux, Pierrrot Pantel, écologue et conseiller juridique de l'Association Nationale pour la Biodiversité va déposer une plainte pour « destruction d'habitat d'espèces protégées (faune et flore), altération de l'habitat d'espèces protégées (faune et flore) ». Plainte à l'encontre de la Famille Missionnaire de Notre-Dame et des entreprises qui ont travaillé sur le chantier.

Selon le juriste qui s'appuie notamment sur des photos aériennes,

« c'est un total de 23 200m² d'habitat d'espèces protégées qui ont été détruits et/ou altérés par le maître d'ouvrage (la FMND) et les maîtres d'œuvre (les entreprises) ». Et d'ajouter que le bureau d'étude NaturaIn, qui a fait la récente étude 4 saisons, « reconnaît en 2021 puis 2022 que les habitats de plusieurs espèces protégées ont été détruits et/ou altérés lors des travaux réalisés en 2019 et 2020 ».

Pour Pierrrot Pantel : « l'intentionnalité du pétitionnaire ne fait aucun doute au regard de son degré d'information sur la présence d'espèces protégées sur le site ».

REPÈRES

LA CONGRÉGATION SOUS L'ŒIL DU VATICAN

En fin d'année 2021, le Vatican avait désigné l'ancien évêque de Valence, Jean-Christophe Lagleize, assistant apostolique de la FMND pour une mission de surveillance après qu'ont été « mises en lumière, des difficultés préoccupantes concernant principalement l'exercice de l'autorité et l'obéissance, ainsi que la qualité de la formation des membres ».

M. Lagleize expliquait, à l'époque dans nos colonnes : « La FMND évolue et compte, aujourd'hui, 150 membres répartis en 18 lieux dont 2 à l'étranger. Il y a donc des points à revoir, sur la façon dont elle est organisée, vérifier que les constitutions sont bien observées... Il y a aussi des questions à régler autour du programme de formation des membres [...] en toute chose, il y a du positif et des choses à corriger ».

L'assistant apostolique précisait aussi que sa nomination n'avait rien à voir avec le fait que la FMND avait été citée dans le rapport 2021 de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes).

NYONS



CFPPA

NOUVEAU FORMATIONS APICOLES

Pour débutants, amateurs et professionnels

- « Débuter en apiculture » 2 jours
- « Développer son cheptel : Division d'essaim » 2 jours
- « Développer son cheptel : Élevage de reines » 3 jours
- « Concevoir son rucher en agriculture biologique » 1 jour
- « Concevoir son atelier apicole » 10 jours

PREMIÈRES SESSIONS EN MARS

Tél. 04 75 26 65 90 • www.cfppa-nyons.fr • 2 av. de Venterol • Établissement public du Ministère de l'Agriculture

